



Le SEP informe

Faire ses impôts de femme séparée

Le vendredi 19 avril de 12h00 à 15h00 en présentiel à la Maison Parent-Roback

Repas servi avant la présentation

Nous abordons les aspects importants de la déclaration des revenus en situation de rupture.

Ce n'est pas une clinique d'impôts

Inscription obligatoire avant midi le 18 avril à entraidepasserelle@gmail.com
en indiquant si vous serez accompagnée de votre/vos enfant(s)

ET si il y a (ou pas) des restrictions alimentaires

